

Rencontres Tepos 2019

Clamecy,

le 26 septembre 2019

Laurent CORNU

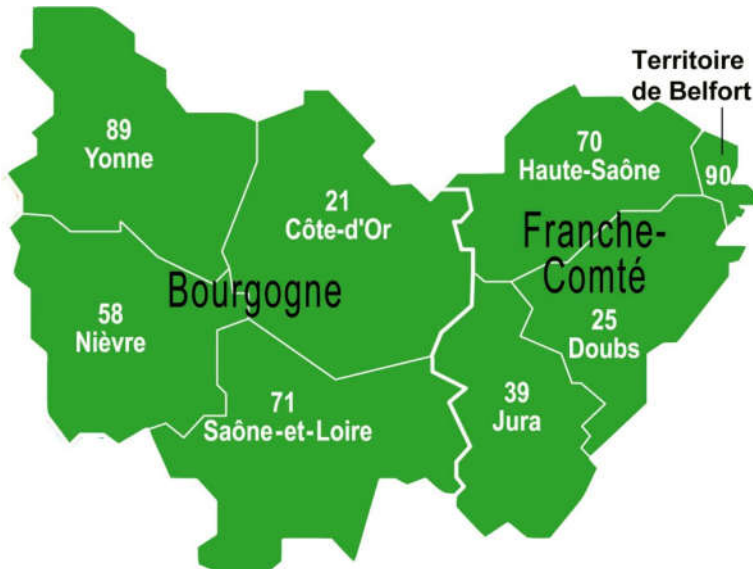
Président du groupement solidaire
d'approvisionnement en bois énergie



1) la filière bois plaquette en BFC

Une forte progression des volumes broyés dans les années de sécheresse (+30 à 50% pour la litière)

Le bois déchiqueté en BFC en 2018 :



58 : environ 14 000 MAP en bois énergie (sur 45 000)

=> progression lente en 2018, suit les installations de chaudières agricoles, rurales et de collectivités.

71 : environ 4 000 MAP énergie (sur 12 000 MAP)

25, 39, 70 et 90 : en démarrage (chiffres non connus)

Cette valorisation en litière replace la haie comme élément technico-économique et environnemental intéressant pour les systèmes agricoles



2) La filière bois énergie nivernaise en 2018



La filière paillage : 30 000
MAP /an



La filière vente: 5000
MAP /an

Plus de 125 chaudières agricoles et rurales de moins de 100 kWa (9000 MAP)

La Cuma Terr'Eau réalise 45 000 MAP annuel (dont 15 000 MAP en chauffage soit l'équivalent de plus d' 1,3 million de litres de fioul)

25 chauffagistes nivernais compétents

Une puissance de 6,7 Méga Watt cumulés pour ces chaudières agricoles <100 kWa (hors les 50 chaudières de collectivités)



3) Pourquoi développer le bois énergie agricole

- 1 - diversifier de revenu

4) Pour quels intérêts

- 1 - valoriser et gérer durablement des bois de haies matures
- 2 - entretenir et régénérer dans la même opération le linéaire de haies
- 3 - remettre en production ce linéaire de haie jusque-là délaissé (remonter des haies basses en haies hautes)
- 4 - stocker du carbone
- 5 - favoriser la biodiversité



5) Les partenaires

- Cuma hydraulique du Cher (18)
- Cuma Terr'Eau (58)
- SIEEEN (Syndicat d'électricité nivernais) et collectivités
- Fédération Cuma Bourgogne
- Chambre d'agriculture



6) Les difficultés rencontrées

- La reconnaissance de la qualité et du sérieux de la plaquette agricole, de sa capacité à répondre aux CDC et délais d'approvisionnements par le SIEEEN (échanges, discussions, leviers politiques, lobbying)
- - un seul et même prix quelque soit le lieu de fabrication des plaquettes
- - Peu de difficultés techniques (corps étrangers)
- - Un seul interlocuteur du groupement pour les collectivités et les partenaires
- - une transparence entre les agriculteurs du groupement en cas de problème pour réagir rapidement (mâchefers)



7) Définition d'un circuit court

- Action vertueuse de commercialiser en servant favorablement d'autres intérêts propres à l'entreprise et ses partenaires sur des aspects techniques, économiques, organisationnels, énergétiques, environnementaux, territoriaux...

Exemple :

- Pour être compétitive économiquement, la plaquette agricole est séchée dans des anciens bâtiments ou des bâtiments avec toitures photovoltaïques. L'investissement bâtiment est supporté par la vente d'électricité alors que la plaquette ne supporte que l'aménagement intérieur...etc...
- En collectif, il y a toujours un agriculteur proche du lieu de livraison ce qui permet de contenir les coûts de transport, optimiser son temps et améliorer le bilan carbone
- Utiliser le bois de haies bocagère c'est redonner une place à la haie dans l'entreprise agricole délaissée depuis de nombreuses années...



Rencontres Tepos 2019

Merci de votre attention

Clamecy LE

26 septembre 2019

Laurent CORNU

**Président du groupement solidaire
d'approvisionnement en bois énergie**

